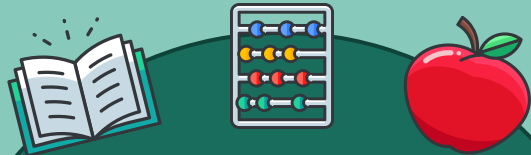




L'importance de la vision dans les Apprentissages

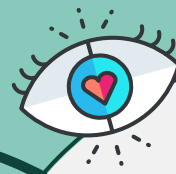
À l'école, les **habiletés visuelles** sont à la base des apprentissages de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Elles sont nécessaires pour accéder à l'information visuelle. Les intervenants scolaires ainsi que les parents sont donc invités à demeurer vigilants en ce qui concerne la santé visuelle des enfants.



Le saviez-vous ?

80 % de l'apprentissage d'un enfant passe par sa vision. Une bonne vision est donc essentielle dans tous les domaines de développement de l'enfant.

Pourtant, seul 1 enfant sur 3 est vu en optométrie avant l'entrée scolaire.



L'examen visuel

L'Ordre des optométristes du Québec recommande un examen visuel:

- Vers 6 mois
- Vers 3 ans
- Avant l'entrée scolaire (4-5 ans)
- Chaque année, de 6 à 23 ans



Le rapport visuel

Si votre enfant a été vu par un optométriste, qu'il nécessite ou non une correction ou un traitement visuel, il est souhaitable d'en informer l'école pour faciliter les interventions scolaires.

Vous pouvez exiger le rapport visuel de votre enfant.

Si votre enfant refuse de porter ses lunettes, il est important d'en parler à votre optométriste.

Un examen annuel de la vue est **couvert** jusqu'à l'âge de 18 ans par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec, donc **gratuit**.

